

## Que faire avant de louer votre maison ?

Avez-vous déjà eu à déménager alors que vous aimiez votre maison ou à la quitter pour une période prolongée ? La louer est alors une option intéressante afin de générer un revenu.

La Personnelle, l'assureur de groupe auto, habitation et entreprise de la CSQ, vous propose quelques conseils avant de mettre votre maison en location

### **Détenir une assurance**

La première chose que vous devez faire est d'obtenir une assurance « pour habitations louées ». Ce type d'assurance est similaire à une assurance habitation standard, sauf qu'elle vous offre une protection supplémentaire lorsque votre maison est utilisée par des tiers.

### **Trouver les bons locataires**

Vous devez ensuite établir clairement quel type de locataires vous souhaitez avoir. Vous pouvez soit essayer de trouver des locataires par vous-même ou bien avec l'aide d'un agent immobilier. Les services offerts par un agent incluent l'évaluation du prix, la publication d'annonces, la présélection des locataires et la paperasse, ce qui vous reviendrait à l'équivalent d'un mois de loyer. C'est une solution des plus viables si vous manquez de temps.

Trouver les parfaits locataires demande un investissement de temps et des ressources considérables, et c'est là qu'un agent peut faciliter ce processus et vous aider à éviter les pièges. Que vous ayez recours ou non aux services d'un professionnel, souvenez-vous de toujours faire une enquête de crédit et d'exiger des références pour éviter de vous engager auprès de locataires instables.

Consulter un avocat ou un notaire afin de vous aider à rédiger un bail avec lequel vous êtes à l'aise. Les détails à ne pas oublier sont : le nombre de personnes qui ont le droit de vivre dans le logement, le type d'assurance dont ils ont besoin, la personne responsable des installations et les conséquences de ne pas se conformer aux exigences. Plus votre bail est clair, moins vous risquez de vivre des conflits avec vos locataires.

### **Faire inspecter votre maison**

Une autre chose à faire AVANT que vos locataires n'emménagent est de faire faire une inspection en règle de votre maison. Comme chaque logement cumule une bonne quantité de problèmes esthétiques et structuraux avec le temps, il est conseillé d'engager un inspecteur pour en dresser la liste afin que vous puissiez procéder aux réparations nécessaires et éviter les poursuites. Un bon ménage et une couche de peinture fraîche feront aussi des merveilles pour établir de bonnes relations avec vos locataires.

Louer votre maison, c'est pouvoir garder votre propriété même si vous vous absentez ainsi que la possibilité d'en tirer un profit. Contrairement à la vente, il s'agit d'une responsabilité à long terme, mais aussi d'une expérience intéressante autant sur le plan humain que financier !

Pour conclure, communiquez avec votre agent d'assurances qui saura vous offrir les meilleurs conseils selon votre situation.

Visitez [csq.lapersonnelle.com](http://csq.lapersonnelle.com) ou composez le **1 888 476-8737**.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.

Ces renseignements vous sont fournis à des fins purement informatives et ne constituent ou ne remplacent pas les conseils d'un expert en la matière. La Personnelle se dégage de toute responsabilité qui pourrait en découler.